

DÉSIGNATION	CRÉDITS		DÉSIGNATION	DÉPENSES	
	ouverts.	effectués.		ouverts.	effectués.
main-d'œuvre, matériel, impressions, achats d'ouvrages, abonnements, dépenses diverses.			Art. 4. — Expositions et concours divers.....	15.000	"
Art. 1 <sup>er</sup> . — Subventions diverses.....	40.000	" 200	Art. 5. — Dépenses diverses.....	5.000	"
Art. 2. — Achat et location de terrains; impôts....	15.000	"	Art. 6. — Exposition de Lyon: reliquat du crédit de 100,000 fr. ouvert en 1914 (décision du ministre de l'intérieur du 15 avril 1914).....	15.826	45 4.225
Art. 3. — Constructions et frais de contrôle à la charge de la colonie de projets et de travaux neufs, d'entretien et de grosses réparations.....	100.000	"	Art. 7. — Contribution à l'exécution de la route de Téniet-el-Haad à la forêt des Cèdres: reliquat du crédit de 10,000 fr. ouvert en 1914 (décision du ministre de l'intérieur du 12 novembre 1914)....	10.000	" 10.000
Art. 4. — Matériel d'exploitation et cheptel.....	35.000	" 800	Total du chapitre 10.....	120.826	45 34.529
Art. 5. — Main-d'œuvre.....	30.000	"	CHAPITRE 11. — Recherche et mise en valeur des richesses artistiques, archéologiques et historiques de l'Algérie. — Subventions, encouragements, missions, allocations, indemnités diverses et travaux extraordinaires de toute nature à des personnalités appartenant ou non à l'administration, salaires, matériel et dépenses diverses.		
Art. 6. — Matériels divers.....	15.000	" 43 50	§ 1 <sup>er</sup> . — Travaux d'agrandissement du musée des antiquités algériennes.....	7.000	" 4.416 33
Art. 7. — Impressions, achat d'ouvrages; abonnements, loyers et frais de bureau, etc.....	10.000	" 196 19	§ 2. — Travaux de grosses réparations du palais de l'ancien archevêché.....	5.000	" 3.717 37
Art. 8. — Dépenses diverses.....	5.000	"	§ 3. — Travaux de fouilles archéologiques et dépenses diverses.....	13.000	"
Total du chapitre 9.....	250.000	" 1.239 69	§ 4. — Travaux de fouilles archéologiques; reliquat du crédit de 50,000 fr., ouvert en 1914 (décision du ministre de l'intérieur du 12 novembre 1914).....	50.000	" 47.252 56
CHAPITRE 10. — Propagande industrielle, commerciale et touristique. — Subventions, expositions, allocations, indemnités diverses, missions et travaux extraordinaires de toute nature à des personnalités appartenant ou non à l'administration; salaires, matériel et dépenses diverses.			Total du chapitre 11 (sauf mémoire).....	75.000	" 55.386 26
Art. 1 <sup>er</sup> . — Préparation et édition de brochures et notices économiques et touristiques, d'affiches, vues photographiques et cinématographiques....	45.000	" 11.654			
Art. 2. — Subventions et allocations diverses au titre de la propagande (propagande écrite, propagande par la parole, etc.); indemnités diverses, missions et travaux extraordinaires de toute nature à des personnalités appartenant ou non à l'administration.....	15.000	" 1.500			
Art. 3. — Encouragements à l'industrie hôtelière et à celle des transports intéressant le tourisme, aux comités, syndicats d'initiative et autres organismes de propagande.....	15.000	" 7.150			

Observations concernant chacun des services auxquels sont affectés les versements opérés par la banque de l'Algérie en exécution des lois des 5 juillet 1900 et 29 décembre 1911.

- 1<sup>o</sup> Crédit agricole mutuel;
- 2<sup>o</sup> Sociétés d'habitations à bon marché;
- 3<sup>o</sup> Etudes, expérimentation et vulgarisation agricoles;
- 4<sup>o</sup> Propagande industrielle, commerciale et touristique;
- 5<sup>o</sup> Recherche et mise en valeur des richesses artistiques, archéologiques et historiques.

#### I. — CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL

Le nombre des caisses régionales de crédit agricole mutuel qui était de quarante et une au 31 décembre 1914, n'est plus maintenant que de quarante, une caisse indigène ayant été dissoute au cours de l'exercice, sans qu'aucune création ait été effectuée.

Les opérations ont partout considérablement diminué: le nombre des effets escomptés, qui s'était élevé en 1913 à 18,264 pour une

somme totale de 15,620,663 fr. pour tomber en 1914 à 11,713 pour 11,229,151 fr., n'a été en 1915 que de 4,379 pour 3,428,620 fr. Un tiers environ des caisses, soit exactement 14, dont 4 caisses indigènes, n'ont fait en 1915 aucune opération d'escompte. Cet énorme ralentissement des affaires est dû exclusivement à l'état de guerre et ne pouvait être évité.

Mais, pour avoir restreint ou même supprimé les opérations d'escompte, la plupart des caisses ne sont point restées inactives. Presque toutes se sont préoccupées d'améliorer leur situation et se sont efforcées de diminuer le nombre des effets renouvelés. A la fin de 1914, ces effets atteignaient pour l'ensemble des caisses algériennes la somme globale de 11,869,976 fr.; au 31 décembre 1915, ils ne s'élevaient plus qu'à 8,270,748 fr. Toutefois, cette amélioration n'a pas été absolument générale et même pour quatre caisses (une européenne et trois indigènes) le compte des effets renouvelés est plus important en 1915 qu'en 1914, bien que trois d'entre elles n'aient escompté aucun effet en 1915.

Le ralentissement des affaires devait forcément nuire à la constitution des réserves. 4 caisses dans le département de Constantine, 3, dans le département d'Alger et

3 dans le département d'Oran ont vu diminuer le chiffre de leurs réserves. En outre, dans ce dernier département une caisse n'a plus aujourd'hui de réserve et deux autres n'en ont jamais eu, bien que des observations nombreuses et pressantes leur aient été adressées à ce sujet. Toutefois, malgré les fléchissements qui viennent d'être signalés, dans l'ensemble les réserves se sont accrues en 1915 de 39,050 fr., augmentation assurément peu importante, mais que, dans les circonstances actuelles, il n'était guère possible d'espérer plus considérable.

Les dépôts effectués par les particuliers sont donnés en 1915 des résultats différents d'un département à l'autre: pour le département d'Alger, une augmentation de 413,263 fr.; pour le département de Constantine, un accroissement insignifiant de 4,056 fr. et, pour le département d'Oran, une diminution de 608,966 fr. Il est vrai que dans ce dernier département ils étaient jusqu'en 1914 beaucoup plus élevés que partout ailleurs et qu'ils s'élevaient encore pour 1915 à 1,209,333 fr. Au 31 décembre 1915, le chiffre global des dépôts de particuliers atteignait 3,311,133 fr., ce qui prouve que la confiance dans la solidité des caisses régionales reste entière parmi les populations algériennes.

### CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL EN ALGÉRIE. — ANNÉE 1915

#### Situation générale des caisses régionales de l'Algérie.

DÉSIGNATION	NOMBRE DE CAISSES RÉGIONALES	
	1914.	1915.
Départements.....		
Alger.....	18	17
Constantine.....	13	13
Oran.....	10	10
Total.....	41	40